

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf, à 17 heures 15, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves LE GRAND, maire.

**Date de convocation** : 23 mars 2018

**Présents** : M. Jean-Yves LE GRAND ; Mmes et Mrs Annie KERHASCOET, Christine LELIEVRE, Jean-Pierre CANN, M-Pierre BERGER, Jean RANNOU, Jacques LE ROUX, Yannick DUPONT, Gérard MOREL, Joseph YVINEC, Murielle ROGNANT, Gérard WAGENER, Jean LE BERRE, Jean-Michel BIRIEN, Jean-Yves LAROUB.

**Secrétaire de séance** : Mme M-Pierre BERGER

**Date d'affichage** : 03 avril 2018

**Ordre du jour** :

15- Comptes de gestion 2017 du receveur municipal

16 à 17- Comptes administratifs 2017 : budget principal et budget eau & assainissement

18 à 19- Affectations des résultats 2017 : budget principal et budget eau & assainissement

20- Taux d'imposition 2018

21 à 22- Budgets primitifs 2018 : budget principal et budget eau & assainissement

23- CCPCP : modification des statuts pour compétence lecture publique

Compte-rendu urbanisme

Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la réunion du 07 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DB2018-15 : COMPTES DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire fait lecture des récapitulatifs des comptes de gestion 2017 du budget principal et celui du service eau & assainissement.

Les opérations et résultats étant conformes à ceux récapitulés aux comptes administratifs 2017 des comptabilités citées ci-avant, Monsieur le Maire propose de les approuver.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les comptes de gestion 2017 dressés par le receveur municipal pour le budget principal et celui du service eau & assainissement et **AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

**DB2018-16 : BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Christine LELIEVRE, délibérant sur le compte administratif 2017 de la commune dressé par le M. Jean-Yves LE GRAND, maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré,

Le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

À l'unanimité, **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du service de la commune tels que résumés ci-dessous :

**Section de fonctionnement** :

- dépenses :	717 262,10 €
- recettes :	979 862,59 €
- Excédent de clôture :	262 600,49 €

**Section d'investissement :**

- dépenses :	399 568,89 €
- recettes :	422 340,14 €
- Excédent de clôture	22 771,25 €
- Solde des restes à réaliser :	- 277 165,00 €

**DB2018-17 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Christine LELIEVRE, délibérant sur le compte administratif 2017 de la commune dressé par le M. Jean-Yves LE GRAND, maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré,

Le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

À l'unanimité, **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du service de la commune tels que résumés ci-dessous :

**Exploitation :**

- dépenses :	240 365,46 €
- recettes :	231 985,06 €
- Déficit de clôture :	8 380,40 €

**Section d'investissement :**

- dépenses :	69 271,60 €
- recettes :	104 251,13 €
- Excédent de clôture :	34 979,53 €

Solde des restes à réaliser : -351 806,00 €

**DB2018-18 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE 2017	RAR 2017	SOLDE DES RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST	10 168,32		22 771,25	1 341 613,00	- 277 165,00	<b>-244 225,43</b>
				1 064 448,00		
FONCT	457 870,09	352 192,68	262 600,49			<b>368 277,90</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	
<b>Affectation obligatoire</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)....	<b>244 225,43</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)..... Affectation à l'exécution reporté de fonctionnement ( <b>ligne 002</b> ).....	<b>124 052,47</b>
Total affecté au c/1068.....	
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2017</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.....	.....

**DB2018-19 : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2017**

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, à l'unanimité, le conseil municipal **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
<b>a.</b> Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-8 380,40
<b>dont b.</b> Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
<b>c.</b> Résultats antérieurs reportés	41 054,93
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>32 674,53</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<b>e.</b> Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	351 810,71
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<b>f.</b> Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-351 806,00
Besoin de financement = e + f	0,00
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>32 674,53</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0,00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>32 674,53</b>
<b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00</b>	
<b>DÉFICIT REPORTÉ D 002 (3)</b>	

**DB2018-20 : TAUX D'IMPOSITION 2018**

En vue de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de majorer de 1% le taux des 3 taxes communales composant les impôts directs.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition du maire et **FIXE** les taux des 3 taxes communales composant les impôts locaux pour 2018 comme suit :

- Habitation : 13,88 %
- Foncier bâti : 19,58 %
- Foncier non bâti : 41,85 %

**AUTORISE** le maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

**DB2018-21 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018**

Monsieur le Maire présente le budget primitif principal pour l'année 2018.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, **ADOpte** le budget primitif principal 2018 comme suit :

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>Fonctionnement</b>	1 116 900,00 €	1 116 900,00 €
<b>Investissement</b>	1 760 600,00 €	1 760 600,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>2 877 500,00 €</b>	<b>2 877 500,00 €</b>

**DB2018-22 : BUDGET PRIMITIF 2018 : SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire présente le budget primitif du service Eau & Assainissement pour l'année 2018.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le budget primitif du service Eau & Assainissement 2018 comme suit :

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DÉPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
Exploitation	284 800,00 €	284 800,00 €
Investissement	900 012,00 €	900 012,00 €
<b>TOTAL.....</b>	<b>1 184 812,00 €</b>	<b>1 184 812,00 €</b>

**DB2018-23 : CCPCP : MODIFICATION DES STATUTS : « Lecture publique »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 20 février 2018, le conseil communautaire a accepté l'engagement de la procédure de modification des statuts de la CCPCP pour insérer une nouvelle compétence facultative : « *Lecture publique : coordination et assistance aux communes* ».

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.5211-5 et L.5211-20, le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Il est rappelé que l'accord sur la modification statutaire doit être exprimé dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir par 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts de la CCPCP : « Lecture publique : coordination et assistance aux communes ».

### **COMPTE-RENDU URBANISME**

#### Permis de construire :

- LECOCQ Pierre – moulin Bernal ZK 199  
Construction d'une maison d'habitation de plain pied, en ossature bois, recouverte d'un bardage en douglas naturel et peint au saturateur noir en façade Sud. En couverture, une fausse toiture terrasse en membrane d'étanchéité grise, pente à 3%. Au Nord, création d'un abri de voiture avec poteaux en douglas naturel.  
Tacite le 21/03/2018
- LECOCQ Pierre – moulin Bernal ZK 200  
Construction d'une habitation de plain pied, en ossature bois, recouverte d'un bardage en douglas naturel. Couverture en membrane d'étanchéité grise, pente à 3%. Création d'un abri voiture avec poteau douglas naturel.  
Tacite le 21/03/2018

#### Déclarations préalables de travaux :

- FRANCK Marie – 5, lotissement des Mimosas  
Construction d'une véranda et d'un sas d'entrée en aluminium de coloris RAL 9007. Toiture véranda en plaques isolantes thermo top et toiture sas d'entrée en vitrage isolants.  
Accord le 20 mars 2018
- BRAND Philippe – 2, rue Gradlon  
Création d'un velux 55x70 versant Sud de la toiture. Création d'une terrasse bois au droit de l'ancienne terrasse existante légèrement surélevée pour être au niveau du rez-de-chaussée de l'habitation. Démolition d'une allège élévation Sud pour créer une porte fenêtre. Agrandissement d'une fenêtre et remplacement de pavés de verre par un châssis vitré.  
Accord le 23 mars 2018
- CANEVET Christine - Ruyen  
Réfection et isolation de la toiture de la maison - rehausse de 15 cm au faîtage.  
Accordé le 23/03/2018

<b>NOM et PRÉNOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>VISA</b>
M. LE GRAND Jean-Yves	Maire	
Mme KERHASCOET Annie	1ère adjointe	
Mme LELIÈVRE Christine	2ème adjointe	
M. CANN Jean-Pierre	3ème adjoint	
Mme BERGER Marie-Pierre	4ème adjointe	
M. RANNOU Jean	conseiller	
M. LE ROUX Jacques	conseiller	
M. DUPONT Yannick	conseiller	
M. MOREL Gérard	conseiller	
M. YVINEC Joseph	conseiller	
Mme ROGNANT Murielle	conseillère	
M. WAGENER Gérard	conseiller	
M. LE BERRE Jean	conseiller	
M. BIRIEN Jean-Michel	conseiller	
M. LAROOUR Jean-Yves	conseiller	